



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 9 AVRIL 2026

2026/27-01
Nom 5.2

L'an deux mille vingt-six, le 9 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Vergèze, régulièrement convoqué par voie électronique le 3 avril 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Maire de la Commune.

24 Présents : Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Isabelle DEBRIE, Vincent COSTE, Sandrine GUIRARD-PIGNON, Sylvain GAILLARD, Cathy PUCCINI, Benjamin NADAL, Nadine SAPEDE, Olivier LEFEVRE, Bernard COMPTIER, Claire-Lise PHILIBERT, Frédérique MONIER-GILLES, Malika CHENNAF, Cyril ALESSANDRI, Renaud CROUZET, Matthieu MAURIN, Fabien GAVANON, Amandine GALERA, Sophie RODRIGUEZ, Christopher DIOH, Julien DROST, Emilie DROST, Yannick DA VEIGA, Manuel RODENAS

5 Absents : Brigitte MIRANDE, Bruno ROUQUETTE, Karine BOUSQUET, Xavier LAHAYE, Floriane BRIN,

5 Procurations : Brigitte MIRANDE à Sylvain GAILLARD, Bruno ROUQUETTE à Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Karine BOUSQUET à Sandrine GUIRARD PIGNON, Xavier LAHAYE à Sophie RODRIGUEZ, Floriane BRIN à Amandine GALERA

.....

OBJET : Commissions municipales - Mandat 2026/2032

Le Conseil Municipal,
OUI l'exposé de Madame Isabelle DEBRIE, première adjointe au Maire,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-22,
VU le procès-verbal des résultats des élections municipales du 15 mars 2026,
VU le procès-verbal de la séance d'installation du nouveau Conseil Municipal pour le mandat 2026/2032, en date du 21 mars 2026,
VU les arrêtés municipaux en date du 23 mars 2026 relatifs aux délégations accordées par Madame le Maire aux adjoints et conseillers délégués,
CONSIDERANT que le Conseil Municipal peut constituer des commissions municipales chargées de débattre, d'étudier les questions susceptibles de lui être soumises et de donner un avis consultatif,
CONSIDERANT que dans les communes de plus de 1000 habitants, les différentes commissions doivent être composées de façon à ce que soit recherchée, dans le respect du principe de représentation proportionnelle, une pondération reflétant la composition de l'assemblée municipale et assurant à chacune des tendances représentées la possibilité d'avoir au moins un représentant dans chaque commission, sans qu'elles bénéficient nécessairement d'un nombre strictement proportionnel au nombre de conseillers municipaux qui les composent ;
CONSIDERANT la proposition de créer 9 commissions municipales de même composition (10 élus), comportant outre Madame le Maire présidente de droit, 8 membres de la majorité (dont l'adjoint délégué pour en assurer la vice-présidence) et 1 élu du groupe minoritaire ;
CONSIDERANT que certaines commissions pourront être complétées ponctuellement par des membres non élus (extra-municipaux), en fonction du thème traité ;

.../...

DELIBERE A l'unanimité

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le 13/04/2026

ID : 030-213003445-20260413-DELIB2026_27-DE



Article 1 : Approuve la création et la composition des commissions municipales dans les conditions suivantes :

<p>Action et Cohésion sociale Jeunesse - Personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> . <u>Isabelle DEBRIE</u> . Sophie RODRIGUEZ . Floriane BRIN . Claire-Lise PHILIBERT . Bernard COMPTIER . Amandine GALERA . Matthieu MAURIN . Malika CHENNAF . Yannick DA VEIGA 	<p>Travaux - Voirie et réseaux Bâtiments</p> <ul style="list-style-type: none"> . <u>Vincent COSTE</u> . Isabelle DEBRIE . Frédérique MONIER GILLES . Olivier LEFEVRE . Claire-Lise PHILIBERT . Sylvain GAILLARD . Fabien GAVANON . Sandrine GUIRARD PIGNON . Julien DROST 	<p>Finances - Transactions foncières Affaires scolaires</p> <ul style="list-style-type: none"> . <u>Brigitte MIRANDE</u> . Isabelle DEBRIE . Olivier LEFEVRE . Nadine SAPEDE . Xavier LAHAYE . Fabien GAVANON . Vincent COSTE . Cathy PUCCINI . Manuel RODENAS
<p>Urbanisme - Aménagement du Territoire – Prévention des risques – Réseaux d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> . <u>Sylvain GAILLARD</u> . Isabelle DEBRIE . Xavier LAHAYE . Cyril ALESSANDRI . Fabien GAVANON . Vincent COSTE . Bruno ROUQUETTE . Frédérique MONIER GILLES . Julien DROST 	<p>Vie associative Sport</p> <ul style="list-style-type: none"> . <u>Cathy PUCCINI</u> . Isabelle DEBRIE . Cyril ALESSANDRI . Bernard COMPTIER . Floriane BRIN . Christopher DIOH . Frédérique MONIER GILLES . Renaud CROUZET . Yannick DA VEIGA 	<p>Festivités Animations</p> <ul style="list-style-type: none"> . <u>Sandrine PIGNON-GUIRARD</u> . Isabelle DEBRIE . Nadine SAPEDE . Renaud CROUZET . Sophie RODRIGUEZ . Cathy PUCCINI . Bruno ROUQUETTE . Christopher DIOH . Emilie DROST
<p>Développement de l'économie locale – Démocratie participative Vie des quartiers</p> <ul style="list-style-type: none"> . <u>Benjamin NADAL</u> . Isabelle DEBRIE . Karine BOUSQUET . Floriane BRIN . Amandine GALERA . Malika CHENNAF . Christopher DIOH . Sandrine GUIRARD PIGNON . Yannick DA VEIGA 	<p>Sécurité - Environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> . <u>Bruno ROUQUETTE</u> . Isabelle DEBRIE . Fabien GAVANON . Olivier LEFEVRE . Bernard COMPTIER . Renaud CROUZET . Karine BOUSQUET . Sandrine GUIRARD PIGNON . Julien DROST 	<p>Jardins partagés</p> <ul style="list-style-type: none"> . <u>Bruno ROUQUETTE</u> . Isabelle DEBRIE . Fabien GAVANON . Olivier LEFEVRE . Bernard COMPTIER . Renaud CROUZET . Karine BOUSQUET . Sandrine GUIRARD PIGNON . Julien DROST

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le TA peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance
Isabelle DEBRIE

Le Maire,
Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération en vertu de sa transmission au représentant de l'Etat, et de sa publication.

